



## Litige succession suite à une donation de terrain

Par **ortizotti**, le **13/12/2015** à **11:04**

Bonjour,

j'ai une question sur mon cas personnel sur à la succession du patrimoine de mes parents. Nous sommes 2 frères.

Mes parent ont acheté dans les années70 une villa avec terrain de 2000 metre Carré.

Ils m'ont cédé 800 metre carré de terrain dans les années 80 pour que je puisse construire une maison.

ils ont fais la meme proposition à mon frère, à l'époque, qu'il a refusé.

Mon père, dernier survivant, est décédé il y a bientôt 10 mois. Notre notaire nous a fait par que la donation des 800 mètre carré ne rentre plus dans la succession. Or, d'un point de vue équitable j'ai souhaité que mon frère est la meme part que moi en terrain.

Nous avons donc fait appel à un agent immobilier qui nous a estimé la maison et le terrain restant de nos parents à 240 000 euros.

A ce moment là, je pensais que j'allais récupérer 200 ou 300 mètres carré de terrains pour que chacun est la même superficie de terrain et que nous allions nous partager l'argent sur les comptes.

Néanmoins, mon frère a fait estimé secrètement mon terrain par un expert comptable qui l'a estimé à 280 000 euros. (un tarif bien supérieur que ce que l'agent immobilier a estimé)

De ce faite,

Aujourd'hui je reçoit un papier du notaire qui me dit que mon frère va récupérer toute la succession (maison+ 1200 mètre carré de terrain + 130 000 euros) et que je lui devrait encore 5000 et quelques euros.

Que dois je faire? ai je un recours? dois je prendre un avocat?

Merci de vos réponses